

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
- Séance du 29 Juin 2020 -**

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes Sophie LEROUX, Catherine DUCHEMIN, Céline PRIGENT, Aurore PELLIEU, Anne-Charlotte OPSTAL, Audrey MOUFLET, Isabelle FOURNIER.

MM. Laurent MAROT, José THIEBAUT, Bernard HOUYVET, Philippe LANOIS, Denis DUTRIAUX, Roger GOSSE, Frédéric FLAMAND, Patrice CUGNIERE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Aurore PELLIEU.

En raison de la crise sanitaire et à la demande de plusieurs conseillers, la séance a lieu à huis clos (cf. article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 08 JUIN 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (12 pour – 3 abstentions) de voter le compte-rendu de la réunion du 8 juin 2020.

2. PRIX DES LOCATIONS :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 019/2020 relative au rachat de Finishtex Energie-tex. Dans cette dernière, il est prévu, lors du rachat des terres et bâtiments de l'entreprise de garder M. Ali LAZAAR dans son logement actuel pour un loyer modéré durant sa vie et celle de son épouse.

M. le Maire propose de porter celui-ci à 50 € mensuels, à charge pour lui d'entretenir les locaux et les espaces verts

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander un loyer de 50 € mensuels à Mr Ali LAZAAR ; une convention sera établie entre la commune et M. LAZAAR.

3. LOCATION LOGEMENTS AU-DESSUS DE LA POSTE :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux d'aménagement des logements au-dessus de la Poste sont terminés.

Il précise qu'il s'agit de deux logements, un au premier étage et un au deuxième, tous deux d'environ 80 m².

Il propose de porter le montant des loyers à 600 € mensuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de porter la location du logement au premier étage à 600 € et celui du deuxième à 550 €.

4. EXONERATION DE DROIT DE PLACE :

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par délibération N° 061/2018, il avait été décidé d'instaurer un droit de place au profit de M. Eric CANEVAL de 50 € par mois afin de stationner son food truck sur la Place St Crépin.

Etant donné les pertes que ce dernier a subies en raison de la crise sanitaire, il propose de l'exonérer des mois d'avril, mai et juin 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'exonérer M. Eric CANEVAL des droits de place d'avril, mai et juin 2020.

5. DEMANDE AUTORISATION DE RECRUTEMENT :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est possible de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité en période estivale ou hivernale.

M. le Maire demande au Conseil municipal l'accord de créer ces emplois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner son accord pour la création de ces postes.

6. CONVENTION PLATEAUX RALENTISSEURS :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la création de plateaux ralentisseurs, il est nécessaire au préalable de signer une convention avec le gestionnaire de la voirie, le Conseil Départemental.

M. le Maire sollicite l'accord du Conseil pour la signature de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (14 pour – 1 abstention) de donner son accord pour la signature de la convention avec le Conseil Départemental.

7. VENTE LESAGE :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé par délibération N° 014/2018, d'acquérir un terrain des Consorts LESAGE en vue d'y construire la cantine scolaire, l'accueil périscolaire et la médiathèque d'une superficie de 2000 m² au prix de 25 € le m², soit 50 000 €.

Il sollicite l'autorisation de signer l'acte de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner l'autorisation à M. le Maire de signer l'acte de vente et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

8. MAISON MEDICALE :

Dans le cadre de la création de la maison médicale, M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 19 juin dernier afin d'examiner les offres reçues.

Elle propose de retenir l'entreprise MARTIN-CALAIS pour un montant de 435 848 € HT.

M. le Maire sollicite l'autorisation de signer le marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner l'autorisation à M. le Maire de signer le marché et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

9. INFORMATIONS DIVERSES :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Mr le Sous-Préfet le 23 juin dernier concernant les dossiers de demande de subvention de la maison médicale et des plateaux ralentisseurs.

Il les informe qu'il a rencontré Mr MAHET, Président de la Communauté de Communes du Pays des Sources et Mr NANCEL, Vice-Président Services à la population au sujet de la Plage indiquant qu'elle n'aura pas lieu cette année.

M. NANCEL, Conseiller Départemental a confirmé l'attribution de la subvention pour les travaux de la rue de la Misacard.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'y aura pas de festivités pour le 14 juillet, mais la cérémonie au monument aux morts aura bien lieu à 11h, dans le respect des règles sanitaires du au Covid.

Lassigny, le - 2 JUL. 2020



Le Maire,


Laurent MAROT